

Gouvernances publiques et entreprises publiques dans les économies de rente

Malika AHMED-ZAID

REDYL, Université Mouloud Mammeri de TIZI OUZOU

Philippe BANCE

CRÉAM, Université de ROUEN

Annals of Public and Cooperative Economics, December 2015, Volume 86, Issue 4, pp. 657-681 <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/apce.12097/full>

Résumé

Dans une économie de rente, les réformes économiques restent purement formelles et sont incapables de permettre à l'investissement national et international de se déployer. Elles ne permettent pas aux pays concernés de sortir de l'ordre social basé sur le gisement de la rente et la faible ouverture du système politico-économique à la compétition. Sans perspective de croissance économique durable et de création d'emplois autres que ceux subventionnés par l'Etat, ce système fermé à la compétition porte en lui les germes de son dépassement : il ne peut répondre durablement à la demande sociale de changement et ne peut faire face aux difficultés croissantes de financement de la stabilité sociale.

Dans ce contexte, notre contribution se propose d'étudier les entreprises publiques évoluant dans une économie de rente et d'identifier les mécanismes permettant d'allouer les ressources de la rente au mieux de l'intérêt général. L'analyse amène dès lors à préciser comment repenser l'intérêt général national dans une économie de rente pour une meilleure prise en compte des besoins de développement durable. Comment reformuler les missions assignées aux entreprises publiques pour leur permettre d'internaliser au mieux cet intérêt général ? Quels nouveaux modes de gouvernance mettre en œuvre pour contribuer à la réalisation de ces objectifs ?

La malédiction de la rente, appelée parfois syndrome hollandais (Dutch disease), est un phénomène qui a été mis en exergue dans la littérature économique dans les années 1960 lorsque les Pays-Bas ont vu leur balance commerciale se détériorer fortement après la découverte d'importants gisements gaziers en région Groningen et en mer du Nord. Il caractérise alors une situation où l'existence d'importantes ressources naturelles ne constitue

pas une opportunité de développement pour un pays mais est au contraire source de difficultés économiques sur le long terme.

L'exemple hollandais a conduit à mettre en exergue dans la littérature les effets néfastes de la rente en ressources naturelles pour la croissance économique. Aux Pays-Bas, une désindustrialisation avait suivi l'accroissement des recettes d'importation et l'afflux de devises étrangères dus à l'exploitation des ressources naturelles. L'effet pervers de la rente a été modélisé par [Corden et Neary, 1982] en faisant abstraction de l'effet du taux de change. Les auteurs distinguent trois secteurs au sein de l'économie : l'un très compétitif soumis à la concurrence internationale, le second peu compétitif également soumis à cette concurrence, et le troisième non exposé. Ils montrent que la rente en ressources naturelles dégrade la compétitivité du pays et suscite la désindustrialisation. Le secteur rentier attire la main d'œuvre en suscitant une hausse des coûts salariaux. L'effet revenu pénalise lourdement le secteur peu compétitif. La hausse des revenus suscite en effet un accroissement de la demande de biens lui-même à l'origine d'une hausse du niveau général des prix qui se fait au détriment du secteur peu compétitif. Par-delà cette analyse, l'appréciation de la devise locale qui résulte du développement des investissements directs dans le secteur rentier pénalise l'industrie locale en détériorant sa compétitivité-prix et en suscitant des pertes de parts de marché. *In fine*, le pays connaît la désindustrialisation en se spécialisant dans son secteur rentier¹. Au-delà de cette analyse, l'appréciation du taux de change qui résulte de l'exploitation de la rente est de nature à amplifier le phénomène par afflux de devises.

L'existence d'effets préjudiciables imputables à la rente ne concerne pas seulement les Pays-Bas². Le Canada a connu durant les années 2000 un phénomène analogue, notamment dans l'est, avec l'exploitation des sables bitumeux en Alberta. Le phénomène n'est d'ailleurs pas propre aux pays déjà exposés à la concurrence internationale et industrialisés. On peut également voir dans la rente une entrave au développement d'une activité manufacturière naissante. C'est le cas pour les pays du sud qui se trouvent dans l'incapacité de faire décoller des activités compétitives hors secteur rentier. L'Algérie a ainsi, depuis les années 1970, une balance commerciale totalement tributaire des exportations pétrolières : les produits non pétroliers représentant moins de 3% de ses exportations totales. On a pu qualifier, notamment au sud, de « malédiction des ressources naturelles » (resource curse) [Auty, 1993] le phénomène de moindre performance (et de difficile décollage économique) des pays dotés d'importantes ressources naturelles vis-à-vis de ceux qui n'en ont pas.

On trouve cependant dans la littérature une autre explication économique de cette malédiction des ressources naturelles : l'instabilité des cours des matières premières déstabiliserait les plans de développement, en particulier des pays du sud. La volatilité des prix serait source d'instabilité des revenus, donc des dépenses, ce qui contrarierait la croissance. La contraction des revenus affecterait de plus les plans d'investissement, notamment privés [Ongba, 2010]. L'instabilité serait d'autant plus préjudiciable à la croissance économique que le secteur financier serait peu développé dans le pays (Aghion et alii, 2006).

D'autres travaux donnent à la malédiction des ressources naturelles une explication sociale. Deux perspectives sont ici à distinguer : celles d'auteurs de sciences politiques tels Collier and Hoeffler (2000) et celles d'économistes qu'on peut rattacher à l'école du *public choice* (Tornell and Lane, 1999 ; Mehlum and alii, 2006). Dans la première approche, on insiste tout

¹ D'autres ressources que les ressources naturelles, qui présentent la caractéristique d'être rentières, peuvent être ainsi à l'origine d'une malédiction de la rente. On peut citer à cet égard la ressource touristique pour un pays comme la Grèce ou la finance pour l'Islande.

² On peut également faire référence à l'Espagne qui a connu un afflux considérable des richesses après la découverte des Amériques laissant l'activité productive exsangue.

particulièrement sur les risques des conflits armés et sur l'affaiblissement de l'Etat dus à l'existence de la rente. Dans la seconde, à l'appui sur l'analyse économique, on focalise sur les comportements privés déviants, contre-productifs, de capture de la rente (rent seeking) et sur les comportements prédateurs des hommes politiques. Les exemples ne manquent pas en tout cas pour pointer le phénomène de pillage et d'appropriation privative des revenus, de montée en puissance de la corruption et du développement de comportements mafieux ou quasi féodaux associés parfois à une lutte d'influence effrénée au sein des instances politiques pour s'approprier la rente. La malédiction des ressources naturelles n'est en effet pas seulement due à des problèmes de compétitivité nationale ou d'instabilité économique mais renvoie également à des phénomènes déliquescence institutionnelle et sociale, d'incapacité des autorités publiques à défendre l'intérêt général ou plus spécifiquement à maintenir l'ordre public. Des pays comme le Mexique, le Nigeria, le Congo Brazzaville ou la Russie sont, à des degrés divers, touchés par ces effets pervers qui contrarient le développement économique du pays sur le long terme. Le Nigeria a ainsi connu depuis les années 1960 une paupérisation de sa population³ et un accroissement très important des ressources pétrolières et gazières qui a poussé à la contrebande et à la corruption institutionnalisée. De même, au Congo Brazzaville, le partage de la rente pétrolière se fait au profit d'une élite conduisant 70% de la population à vivre en dessous du seuil de pauvreté [FIDH, 2004].

Il serait cependant erroné de considérer que l'existence d'une rente en ressources naturelles soit inéluctablement une malédiction. La Norvège en constitue un parfait contre-exemple. Après la découverte en mer du Nord de gigantesques ressources pétrolières et gazières, le pays s'est hissé au second rang mondial en termes de pouvoir d'achat par tête. Il a également sur les cinq dernières années l'Indice de Développement Humain (IDH) le plus élevé du monde. Il a aussi maintenu une activité industrielle importante, hors secteur d'extraction pétrolière et gazière. La rente pétrolière n'a donc pas euthanasié l'activité productive, et le pays reste fortement exportateur dans le secteur industriel⁴. La malédiction de la rente n'est donc pas un phénomène universel. Elle résulte également de caractéristiques nationales, donc de logiques endogènes. On fera ainsi l'hypothèse que la malédiction procède largement dans de nombreux pays d'une dilapidation de la ressource du fait d'une mauvaise gouvernance de l'action publique.

Si les facteurs de dilapidation de la rente sont multiples, il convient de s'interroger sur la thèse, chère aux thuriféraires du capitalisme libéral, de la théorie des droits de propriété [Alchian, 1969]. L'entreprise publique, par ses inefficiences, serait à l'origine du problème et la privatisation serait la solution. De nombreux pays touchés par la malédiction de la rente, tels l'Algérie, l'Angola, le Nigeria, n'ont-ils pas des entreprises publiques nationales⁵ pour exploiter le pétrole et le gaz ? L'instauration de droits de propriété privés pleins et entiers et l'ouverture à la concurrence des entreprises ne permettraient-elles pas de rompre avec un modèle archaïque, source de dilapidation de la rente ? Et la grande entreprise privée ne serait-elle pas la forme par essence efficiente d'organisation pour lutter contre la malédiction de la rente ?

Or, la malédiction des ressources naturelles touche fortement des pays où l'exploitation pétrolière a été concédée à de grandes entreprises privées (étrangères). Les grandes compagnies pétrolières sont par exemple les opérateurs dans des pays comme le Congo

³ Le PIB par tête a décliné depuis l'indépendance et les deux-tiers de la population vivent dans la pauvreté absolue avec moins de 1\$ par jour.

⁴ L'industrie, hors extraction des ressources minières représente plus de 9% du PIB. La chimie, la construction navale et la métallurgie en sont des activités. Le taux de chômage est l'un des plus bas du monde avoisinant les 3% de la population active et le secteur public est dans sa part dans la population active le plus

⁵ Il s'agit respectivement de Sonatrach, Sonangol et Nigerian National Petroleum Company (NNPC).

Brazzaville ou le Gabon où la rente pétrolière est très mal gérée. Les expériences des dernières décennies de privatisations, surtout massives, dans plusieurs économies rentières montrent d'une autre manière les carences de la mise en œuvre des préconisations de la théorie des droits de propriété. En Russie, les privatisations massives se sont ainsi traduites par le bradage des fleurons de l'industrie et l'instrumentalisation de l'Etat au profit d'une oligarchie qui a ainsi pu s'approprier une large part du pouvoir économique [Durand, 2005]. La rente devient un outil de reproduction du pouvoir d'une élite économique voire politique, au détriment des populations et de l'intérêt général.

Le cas Norvégien apporte d'une autre manière un démenti aux généralités doctrinaires des partisans de la privatisation. La propriété publique a en effet été en Norvège l'utile instrument de préservation de la ressource pétrolière et gazière pour les générations futures, limitant les préjudices écologiques et les méfaits d'une surexploitation risquant de conduire à la malédiction de la rente. En 1974, le gouvernement norvégien décida en effet de créer une entreprise publique, la Statoil, et de lui accorder la majorité absolue des parts pour toute nouvelle concession accordée dans la filière pétrolière.

Les résultats économiques très positifs du modèle norvégien de gestion de la rente ne doivent cependant faire oublier les inefficiences qui existent dans d'autres pays où l'entreprise publique nationale est l'opérateur.

L'objet de cette contribution est donc d'analyser les modes de gouvernance de l'action publique permettant de gérer de manière efficiente, *via* l'entreprise publique, la rente en ressources naturelles. Elle se déclinera en deux parties. La première étudie les facteurs de dilapidation ou au contraire de bonne gestion de la rente, en particulier dans le secteur pétrolier et gazier. La seconde partie, normative, analyse sous quelles conditions de fonctionnement institutionnel, l'entreprise publique gestionnaire de la rente pourrait constituer un instrument efficient de développement économique national.

1. Economie rentière et dilapidation publique de la rente : le problème de la bonne gestion publique

Les pays producteurs et exportateurs d'hydrocarbures génèrent d'importants revenus extérieurs. Il en est qui en font un usage vertueux en les investissant dans le développement d'un secteur productif, moteur de croissance, participant ainsi au réel bien-être des populations. Il en est d'autres qui consacrent ces revenus à d'imposants projets improductifs gonflant ainsi le volume des dépenses publiques ce qui contribue à l'émergence de phénomènes pervers tels que la spéculation, l'économie informelle, la corruption et la culture de la rent-seeking. La littérature économique montre que l'abondance de ressources naturelles peut décourager les activités productives porteuses de croissance à long terme en favorisant les activités de rent-seeking au détriment de celles d'entrepreneur. Dans ce contexte, la part du secteur productif est tellement réduite dans l'économie qu'il ne tire plus la croissance à long terme.

Dans l'analyse qui suit, nous nous servons de l'exemple algérien pour illustrer comment des comportements pervers d'agents et d'acteurs, dans une situation d'abondance de revenus extérieurs⁶ issus de la vente des hydrocarbures, entretiennent le déclin du secteur productif, plus particulièrement du secteur manufacturier qui participe pour peu dans la croissance

⁶ En Algérie, pour l'année 2012, les exportations ont atteint 61,64 milliards de dollars contre 38,41 milliards de dollars d'importations, les hydrocarbures représentant 97 % du volume global des importations.

économique⁷. Nous envisageons une étude exploratoire des comportements et pratiques inadéquats sous-tendus par de nombreux facteurs liés en majorité à des déficits de gouvernance qui entraînent la dilapidation de la rente. Ces comportements sont à l'origine de la structuration de puissants réseaux de chasseurs de rente et de l'émergence de la culture de la rent-seeking fortement ancrés dans les rouages et institutions de l'Etat, se traduisant notamment par une prédominance du politique sur l'économique, l'important poids de l'économie informelle relativement au reste des secteurs, avec des signatures visibles : corruption, interruption de processus de réformes, multiplication des conflits et confinement de l'Etat dans une fonction de distribution au détriment de ses autres fonctions garantes des principaux équilibres économiques. De nombreux travaux ont tenté d'aborder ce paradoxe notamment par la théorie et les modèles du syndrome hollandais mais les résultats montrent que cette théorie est inopérante : soit que les hypothèses du modèle ne sont pas toutes remplies, soit que les indicateurs utilisés, tel que l'évolution du taux de change effectif réel (TCER), exhibent une tendance plutôt positive, en contradiction avec les attentes du modèle [Djoufkefit, 2008]. Ici, on s'inscrit dans le cadre de la théorie de la *rent-seeking* et on s'efforce d'identifier les rapports existant entre les comportements des agents et acteurs et les facteurs favorisant la dilapidation de la rente dans une économie qualifiée de rentière.

1.1. Des comportements rentiers des acteurs

Une généralisation de la théorie de la recherche de rentes peut être envisagée pour l'ensemble des transferts de revenus qui transitent par l'Etat, ce qui conduit à considérer nombre de pays en développement comme de véritables « sociétés de recherche de rente ». La présence de rente a une influence sur le comportement des agents économiques mais aussi sur les institutions politiques. Fortement liés, ces deux aspects interagissent pour favoriser l'essor des activités de rent-seeking, lesquelles constituent des activités de transferts et non de création de richesses. L'abondance de ressources naturelles dont l'exploitation, concentrée entre les mains d'une minorité, est difficilement accessible à de nouveaux entrants, est souvent associée à des institutions fragiles et encourage le comportement de recherche de rentes. En pratique, il est difficile d'isoler l'effet de la rente proprement dite sur les pays exportateurs de ressources naturelles. Mais, on peut admettre que leurs économies sont sensibles aux fluctuations et à la volatilité des cours, en particulier aux chocs provoqués par les hausses ou les baisses brutales et à leurs effets sur le taux de change et sur l'emploi [Talahit, 2012]. Pour ces pays, c'est par le biais des revenus d'exportation que les fluctuations peuvent se diffuser, avec des effets sur le budget de l'Etat par la fiscalité (redevance, impôt sur les bénéfices des compagnies pétrolières), mais aussi sur les réserves de change, et ceux-ci seront d'autant plus amplifiés que la part des hydrocarbures dans les exportations sera élevée. Une baisse importante et brutale des revenus pétroliers exerce un choc sur l'économie. A l'opposé, une hausse importante de ces revenus, conséquence d'une augmentation de la demande d'énergie consécutive à la croissance de l'économie mondiale, ou de tensions politiques et géopolitiques se traduisant par des tensions sur les marchés pétroliers, peut se manifester diversement selon la structure de cette économie et sa capacité à absorber ces revenus (consommation, investissement, placements financiers). Ces effets se manifestent aussi sur la politique de redistribution et, plus largement, sur la politique économique et peuvent amplifier des phénomènes comme le gaspillage, la corruption, l'augmentation des dépenses improductives.

⁷ Les parts des divers secteurs hors hydrocarbures dans la structure du PIB n'ont cessé de régresser. En 1988, elles se présentent comme suit : Hydrocarbures (20%) ; Agriculture (15%) ; Industries hors hydrocarbures (17%) ; BTP (16%) ; Transport & communication (7%) ; Commerce (17%) ; Services (6%) ; STTP (2%) tandis qu'en 2008 elles s'établissent comme suit : Hydrocarbures (53%) ; Agriculture (8%) ; Industries hors hydrocarbures (5%) ; BTP (10%) ; Transport & communication (10%) ; Commerce (11%) ; Services (2%) ; STTP (1%) montrant ainsi la dépendance croissante de l'économie algérienne vis-à-vis des hydrocarbures [AINAS, 2012].

C'est à ce titre que l'étude des comportements des agents, à travers les différents segments du processus de distribution de la rente, la culture qui en résulte et les lieux de capture de la rente où se constituent et se pérennisent les groupes de pression, s'avère intéressante tout autant que leur connexion avec le politique et l'institutionnel.

On saisit donc que les agents qui tirent un gain supplémentaire du captage de la rente ont intérêt à s'opposer au changement qui tend à entraver leur démarche, quitte à se constituer en groupes de pression. De plus, s'il y a collusion entre ces derniers et l'élite politique du pays, ils deviennent hostiles à toute tentative de réforme des institutions qui, non seulement, réduirait leurs rentes économiques mais menacerait même leur assise politique, voire leur existence. L'école virginienne a étudié le comportement de ces coalitions dans leur capacité à capter une rente supplémentaire, cette dernière étant définie comme une activité politique normale d'individus ou de groupes qui consacrent des ressources rares pour l'obtention d'un droit de monopole procuré par le gouvernement. Cependant, derrière cette évidence intuitive, il y a, implicitement, un enchaînement dialectique des deux propositions, ce qui soulève un problème de méthode. En fait, il s'agit de décrire le comportement des agents rentiers dans le cadre du système institutionnel en place, compte tenu du fait qu'ils représentent un élément décisif des institutions dont ils sont issus et qu'ils consolident au retour. La démonstration peut s'effectuer en deux étapes : au niveau des formes institutionnelles dominantes à travers la gestion de la monnaie et du financement de l'économie, la gestion des finances publiques, le contrôle des importations, etc., qui génèrent des comportements de recherche de rentes, ensuite dans la manière dont ces comportements vont à leur tour influencer sur les formes institutionnelles pour les figer, les altérer ou les rendre inefficaces [Penguin, 2002].

Disposant de puissants leviers dans les rouages de l'Etat et dans les institutions les plus névralgiques, les réseaux tissés par les groupes de pression sont capables d'influer sur les décisions et leurs actions peuvent converger vers le blocage ou la caducité des réformes [Krueger, 1992] rendant ainsi l'Etat incapable de déployer une stratégie économique porteuse de développement et de bien-être social. Ces leviers sont en général actionnés en faveur de l'émergence et la consolidation d'un secteur informel fort orienté vers les importations massives de biens de consommation, les financements et la couverture en devises fortes restant le fait de banques publiques. L'accentuation de la tendance à la priorisation des importations massives crée des distorsions majeures dans le système économique avec l'intensification de la culture de la rent-seeking, la stagnation et le déclin du secteur manufacturier, l'importateur étant considéré comme l'ennemi juré de l'entrepreneur. Supposé être le moteur de l'économie productive, le secteur privé se retrouve absorbé par l'économie informelle, alternative viable dans un environnement économique dominé par des comportements rentiers et une obsolescence des entreprises publiques.

1.2. Des entreprises publiques lieux des transactions rentières

Cet état de fait peut être aisément illustré par le cas des entreprises publiques algériennes fortement ancrées dans le système administratif, haut-lieu des rites initiatiques au clientélisme. Elles constituent d'excellents espaces de transactions rentières, notamment en période de flux importants de revenus pétroliers. Ballotées entre un processus de restructuration et de mise en vente en temps de « vaches maigres » et des opérations de recapitalisation en période d'embellie financière, ces entreprises sont brandies comme instrument de sauvegarde du secteur public, de l'emploi et de l'économie nationale au nom du

patriotisme économique et du protectionnisme⁸. En période favorable, elles se voient accorder les faveurs des institutions et établissements publics dans l'attribution des marchés, bénéficiant de marges préférentielles devant les entreprises privées et étrangères. Des contrats-programmes sont passés directement entre certains ministères et les entreprises publiques produisant des équipements spécifiques au profit des collectivités territoriales. Comme elles bénéficient de fréquentes opérations de recapitalisation⁹, d'effacement de dettes et d'exonérations fiscales : autant d'opportunités à charge du Trésor public pouvant susciter des convoitises et créer des occasions propices à la dilapidation de la rente pétrolière.

En période de reflux, ces entreprises sont qualifiées de gouffres financiers et vouées à restructuration, voire à vente et privatisation. Malheureusement, ces tentatives sont restées inefficaces entraînant pertes sur pertes au Trésor public. Cette oscillation entre deux options antagoniques fige les processus de réformes qui demeurent inaccomplis¹⁰, minés par les résistances des groupes de pressions, les entreprises publiques étant un lieu privilégié de la capture de la rente et un espace d'entretien des réseaux clientélistes. Ainsi, l'échec de l'opération de privatisation des entreprises publiques dans le cadre du processus dicté par le FMI et la Banque mondiale en 1994, s'explique par quatre facteurs essentiels : (1) les luttes et conflits entre élites et clans au sein de l'Etat pour la distribution de la rente, rendant la prise de décision et la mise en œuvre de stratégies de réformes cohérentes impossibles ; (2) l'influence des clans bureaucratiques qui profitent du monopole de l'importation et des rentes oligopolistiques et manifestent un intérêt mineur à l'émergence d'une production nationale ; (3) le rôle joué par les entreprises dans les réseaux clientélistes ; (4) la forte rémanence de l'idéologie nationaliste, étatiste, socialiste et collectiviste [Werenfels, 2002]. Il apparaît clairement que le maintien en survie des entreprises publiques constitue un levier exceptionnel en faveur d'une plus forte intervention de l'Etat en période d'abondance de revenus pétroliers, et donc d'opportunités de rentes à capturer. Dans son intervention, l'Etat met en jeu, par le biais du Trésor et des banques publiques des financements conséquents objet de convoitises pour les prédateurs incrustés dans les maillons du circuit de distribution. Incidemment, ces institutions jouent le rôle d'instruments facilitateurs de capture de la rente. Ce n'est pas tant les interventions récurrentes de l'Etat qui sont directement à l'origine de la recherche de la rente, même s'il use de la manne pétrolière, mais c'est l'entretien du laisser-aller dans les entreprises publiques qui les confine dans un rôle d'espace de profit et d'instrument de capture de la rente ouvrant la voie à toutes formes d'actes délictueux et de canaux d'accès à la rente. Loin d'être le fer de lance d'une économie productive, les entreprises publiques sont un réceptacle de la politique de distribution de l'Etat jouissant de tous les égards en période d'embellie financière. Le souci de leurs gestionnaires n'est pas l'amélioration de leurs performances, mais comment se servir et en faire des outils de transactions adaptés à la capture de la rente.

Signature des processus de réformes inachevées, cette versatilité dans le traitement des entreprises publiques traduit les attitudes hésitantes des gouvernants et l'influence des groupes de pression s'opposant à la mise en œuvre de stratégies de développement fondées sur une

⁸ A titre d'exemple, dans le cadre des multiples et récurrents amendements de la réglementation des marchés publics, il est accordé une marge de préférence de 25% au produit national et à l'entreprise nationale lorsqu'elle est en concurrence avec des entreprises étrangères. De même qu'avec la dernière révision du code des marchés publics, le service contractant doit dédier jusqu'à 20% de la commande publique aux micro-entreprises créées dans le cadre de dispositifs appropriés au profit des jeunes chômeurs [ANSEJ, CNAC, ANDI].

⁹ En 2011, les actions de recapitalisation auraient atteint près de 800 milliards de DA [10.5 milliards de dollars environ]. Celles-ci ont été réalisées avec le soutien du Trésor public et assurées exclusivement par les banques publiques tandis qu'une enveloppe financière de 2 000 milliards de DA (26 milliards de dollars) absorbée par l'opération de restructuration des entreprises publiques en trois phases (1980 : restructuration organique ; 1989 : restructuration industrielle et financière avec réformes structurelles et création de fonds de participation ; 1996 : troisième restructuration avec la mise en œuvre des holdings publics).

¹⁰ Blocages de la Nouvelle Stratégie Industrielle initiée en 2005, de l'opération de privatisation des entreprises, de la loi sur les hydrocarbures qui prévoit l'ouverture du secteur au privé et la fin de la suprématie de l'entreprise nationale SONATRACH dans le domaine des hydrocarbures. Cette loi a fait l'objet de violentes critiques dans le champ politique qui a conduit à une double révision.

base industrielle large et diversifiée orientée vers l'économie productive hors hydrocarbures. En effet, le maintien des entreprises publiques dans un état stationnaire encourage la montée en puissance de l'économie informelle qui paralyse l'émergence d'une économie productive.

1.3. Les déterminants d'une économie rentière ou l'État pris dans la trappe de la rent-seeking

La montée en puissance du clientélisme, l'émergence d'une forte économie informelle, la neutralisation de la base productive, le processus de réformes inachevées et l'inflation des conflits sociaux sont autant d'éléments révélateurs de l'économie rentière. Tournée vers les importations qui ont augmenté de 125% entre 2005 et 2011 et bénéficiant des largesses des banques publiques, l'économie informelle pèse pour 40% du PIB. Ses masses monétaires non bancarisées et non fiscalisées font la fortune d'une minorité de nouveaux riches et la misère de la majorité des nouveaux pauvres [Goumeziane, 2012]. La neutralisation de la base productive et la réduction de son spectre d'intervention, s'expliquent par le fait que l'activité d'entreprise en produisant des biens et services de qualité détruit les rentes que les détenteurs de licences d'importation tirent de l'importation de biens et services déjà existant [Baland, 2000 ; Penguin, 2002]. Un rentier détenant le droit exclusif d'importer un bien particulier sous quota va enregistrer une perte si des entrepreneurs locaux le concurrencent en produisant le même bien, d'où la nécessité de neutraliser la base productive pour permettre l'essor de l'économie informelle. En période d'afflux de revenus extérieurs, l'évolution de l'économie sera déterminée par l'état de la base productive et sa vitalité. Tout dépendra donc de l'équilibre existant au départ entre la base des chercheurs de rente et la base productive. Il devient donc clair qu'un changement exogène survenant dans l'environnement économique sous forme d'une hausse de la valeur des ressources disponibles, conduit les agents à s'engager de manière dominante, soit dans l'activité entrepreneuriale, soit au contraire dans l'activité de captage de rentes. La consistance et le spectre de la base productive sont donc un facteur déterminant dans les comportements des agents et des acteurs en situation de boom de revenus exogènes. Si l'activité des chercheurs de rente est prépondérante, celle-ci se renforcera davantage avec l'abondance de ressources exogènes, les opportunités seront d'autant plus nombreuses, notamment avec l'accroissement du volume des dépenses publiques, la prolifération de dispositifs de distribution de la rente et l'inefficacité des secteurs bancaire et fiscal facilitateurs d'accès à la rente. Par contre, si la base productive jouit d'un large spectre et est déjà consistante et diversifiée, l'esprit d'entreprise sera renforcé par l'abondance de revenus exogènes et une réduction de l'activité des rentiers en résultera. Ce modèle s'applique facilement au cas algérien dont la base productive, déjà fragile à l'origine par l'échec relatif de la politique des industries industrialisantes de la décennie 1970 et la marginalisation du secteur privé, est fortement ébranlée par les conditions du plan d'ajustement structurel (PAS), les résultats mitigés des processus de réformes économiques inachevées des années 1989 et 1996, et par les effets dévastateurs de deux décennies d'activités terroristes. Ces facteurs ont encouragé la poussée du caractère rentier de l'économie algérienne et l'émergence brutale d'un puissant secteur informel, la société ayant déjà versé dans la consommation avec l'ouverture du pays au marché. Dès lors, le boom des revenus exogènes du troisième choc pétrolier a eu pour effet d'exacerber la fièvre des activités de la rent-seeking qui a trouvé un terrain favorable et fait tache d'huile en englobant jusqu'au simple citoyen.

Ainsi, à défaut d'entraîner une dynamique structurante pour l'économie algérienne, l'embellie financière qui a permis d'engranger près de 200 milliards de dollars de réserves de change en fin 2012, n'a fait qu'aiguiser les appétits des chasseurs de rente. La tendance est à une croissance tirée par la dépense publique et la boulimie financière et commerciale qui s'installe

dans tous les secteurs de l'économie, s'accompagne d'une explosion de la spéculation foncière et immobilière et de pénuries récurrentes en produits essentiels. Le système rentier devient de plus en plus complexifié et difficile à contrôler et les luttes entre réseaux concurrentiels s'intensifient, accompagnées de scandales politico-financiers [Goumeziane, 2012]. Subissant la domination du système rentier et des instabilités qu'il génère, l'économie algérienne accuse une fracture profonde entre un secteur énergétique et commercial regorgeant de ressources rentières et spéculatives et un secteur productif exsangue agressé à la fois par la bureaucratie étatique et l'économie informelle induisant une fracture sociale encore plus grave entre une minorité de fortunés irrigués par la rente et une majorité de nouveaux pauvres à la limite de la survie dans un environnement peu propice aux affaires¹¹.

Le nombre de conflits et de mouvements de protestation, parfois à caractère violent, constitue la parfaite illustration des impacts de la distribution illusoire de la rente et de la propagation du phénomène de la rent-seeking dans la société. Cet indicateur permet d'apprécier la vitesse d'expansion des cercles clientélistes qui débordent du cadre des sphères privilégiées et s'emparent de nouveaux groupes de chercheurs de rente nés autour de conflits sociaux et de revendications particulières. S'engagent alors des processus de médiation et de mise en place de multiples dispositifs de distribution de la rente en échange de la paix sociale et du maintien du régime rentier sur fond de fragmentation de la société. Cette tendance comportementale a connu une accélération fulgurante dans les décennies 2000 et 2010 avec un afflux substantiel de revenus pétroliers. Elle est en bonne corrélation avec l'explosion du phénomène de corruption durant la même période¹². Une analyse approfondie du phénomène, fondée sur des enquêtes de terrain, permettrait d'établir un lien entre les groupes de pression enchâssés dans les sphères décisionnelles et cet élargissement des cercles de chercheurs de rente, attisés parfois par les circonstances électorales (collusion du politique avec le social et l'économique).

1.4. Les abus de la fonction distributive de l'Etat ou les faits expressifs de la dissipation de la rente

On est là en présence d'un aspect essentiel qui n'est pas uniquement dû à la dotation en ressources naturelles mais aussi aux liens sociaux qui se tissent autour de l'accès et du partage de ces richesses [Lazies, 2012]. Dès lors, émerge la pertinence de la question de la relation entre le conflit distributif et les conditions de reproduction de l'économie algérienne en s'attachant à placer au centre de la réflexion le rôle de la distribution de la rente dans la régulation des conflits tout en essayant d'identifier la dynamique de construction des compromis institutionnalisés. Cette approche complémentaire clarifierait le processus d'émergence de formes d'interaction violentes entre les acteurs sociaux (peut-être entretenues ?) c'est-à-dire, de formes de coercition reposant sur la force. Dans cette approche, on serait tenté de dire que le maintien du régime rentier repose, au moins en partie, par le biais de l'institution de médiations violentes, sur une dynamique comportementale de type rentière dans la mesure où les acteurs sociaux semblent développer de plus en plus des stratégies de reproduction visant à s'émanciper des contraintes sociales. En effet, la prédominance des comportements rentiers, résultant de l'environnement institutionnel en vigueur dans la société et de la disponibilité de la rente pétrolière, justifie que l'on s'intéresse aux déterminations des rapports sociaux autres que celles liées à l'accumulation productive. En d'autres termes, il y a lieu de prendre acte du fait que l'on se situe dans une configuration où les rapports sociaux et

¹¹ En matière de qualité de l'environnement des affaires, l'Algérie est classée à la 152^{ème} place sur 185 pays au début de l'année 2013, selon une étude de la Banque mondiale.

¹² Selon les données de Transparency International, l'indice de perception de la corruption de l'Algérie n'a jamais dépassé 3.5 sur 10 points entre 2003 et 2012. Dans le classement, elle se situe entre la 84^{ème} place sur 163 pays et la 99^{ème} place sur 180 pays !

économiques sont aussi et surtout déterminés par les normes de clientélisme, d'autoritarisme politique et de soumission plutôt que de profits qui découlent de l'activité productive.

La persistance des comportements des groupes de pression incrustés dans les institutions et leur pouvoir d'action sur l'institutionnel et le politique fragilisent et rendent caduque toute initiative d'évolution des mécanismes de gouvernance. Ainsi, la bataille sourde entre réformateurs et conservateurs dans les sphères décisionnelles plonge le pays dans une situation de statu quo, pérennise le régime rentier et, partant, une politique économique totalement dépendante des revenus extérieurs avec ses corollaires : la culture de la rent-seeking et la prolifération des chasseurs de rente à tous les niveaux de l'Etat et à l'extérieur. La conséquence est qu'au niveau politique, se développe un cercle vicieux : l'interventionnisme de l'Etat favorise l'émergence de rentiers, ce qui fausse la perception qu'ont les individus du mécanisme du marché. Cet état de méfiance les pousse à demander davantage de contrôle et d'intervention de l'Etat sur le marché, ce qui renforce encore le système de la rent-seeking et ainsi de suite. C'est la trappe de la rent-seeking, pourrait-on dire, ou l'entretien d'un processus en boucle institutionnalisé. Interprétée à la lumière de l'approche de la régulation, une telle situation signifie que la généralisation des comportements rentiers influe non seulement sur la modalité étatique et sur le politique en général, mais aussi sur les autres formes institutionnelles de la régulation, de telle manière que celles-ci finissent par s'ériger en autant d'obstacles au changement. Le véritable coût social global des activités rentières résiderait alors dans l'enlèvement dans ce cercle vicieux, ce qui expliquerait du même coup la tendance du régime rentier à résister à toutes les réformes mises en œuvre. Actuellement, l'économie algérienne semble emprisonnée dans la trappe de la rent-seeking dégageant l'image d'un Etat paradoxalement engagé dans une attitude de lutte quasi-permanente pour la préservation du régime rentier caractérisée par des revirements de situation conduisant à l'inachèvement des processus de réformes.

La signature de la prolifération des réseaux et des comportements rentiers se mesure aussi à la fréquence des scandales financiers qui éclaboussent les systèmes bancaire, fiscal et le secteur institutionnel de la comptabilité nationale des administrations publiques, des EPIC et des EPE. Les exemples sont légion et touchent le géant algérien du pétrole, la SONATRACH, l'opérateur de téléphonie, réseaux et services de communications électroniques, Algérie Télécom, en passant par les banques publiques et privées (BEA, BNA, BDL, BADR, BCIA, Khalifa Bank, etc.)¹³. Les affaires de corruption n'épargnent pas le secteur privé, indiquant une collusion manifeste entre organismes publics et ce secteur, les banques jouant un rôle central dans la facilitation d'octroi de crédits faramineux sans garanties en contrepartie ou avec des garanties fictives¹⁴. La récurrence de comportements corruptifs montre, d'une part, l'importance des ramifications de réseaux rentiers et l'expansion de la fièvre rentière impliquant à la fois des agents au cœur de l'Etat, le secteur privé national et étranger, et, d'autre part, l'engagement de capitaux importants puisés de la rente pétrolière, les fonds propres étant souvent insignifiants et les garanties virtuelles relevant de truchements d'agents du système bancaire.

¹³ Selon des informations des services de la police, durant l'année 2005, plus de 230 milliards de DA ont été subtilisés aux banques publiques (BADR, BNA, BDL, BEA) causant un préjudice de plus de 164 milliards de DA au Trésor public. On enregistre pour la même année, 1194 affaires liées à la criminalité économique et financière. Le Trésor public a enregistré des trous financiers de 34 milliards de DA, 3 millions d'euros et 9 millions de dollars, ces affaires concernent des dilapidations et des infractions à la loi sur le contrôle des changes et mouvement de capitaux.

¹⁴ C'est le cas notamment du scandale du Groupe industriel et financier Khalifa dont la banque a connu une faillite spectaculaire après avoir aspiré près de 700 milliards de dinars auprès de petits épargnants et d'institutions publiques, dépensés et prêtés à des promoteurs immobiliers et industriels plus ou moins transparents sans discernement, sans respect des règles prudentielles et sans contrôle d'organismes de tutelle. Cette affaire a coûté au Trésor public près de 1.5 milliards de dollars.

Ce qui nous amène à discuter de la facilitation accordée aux chercheurs de rente par abus de la fonction de distribution de l'Etat au détriment de ses autres fonctions de régulation et de stabilisation conjoncturelle. Avec l'embellie financière et dans un souci de recherche de la paix sociale, L'Etat met en place de nombreux dispositifs de financement et d'accès aux crédits bancaires parfois à titre gracieux (création de micro-entreprises, microcrédits, mise à niveau des entreprises, recapitalisation des entreprises publiques, création et restructuration des EPE¹⁵, programmes sociaux, importants programmes d'investissements publics) et une batterie de mesures de facilitation de l'investissement (mesures incitatives pour l'accord de prêts bancaires, effacement des dettes des EPE, rééchelonnement de dettes fiscales des entreprises nationales et étrangères) en absence d'une stratégie et d'objectifs clairement établis¹⁶. Il est évident que les crédits engagés dans ce type d'actions sont des revenus de la rente pétrolière distillés à travers le réseau des banques publiques et la multitude de comptes spéciaux du Trésor, suscitant l'intérêt et l'appétit des chercheurs de rentes.

Constituant un des outils de la distribution de la rente, les comptes spéciaux du Trésor ont fait l'objet de critiques sévères dans le dernier rapport de la Cour des comptes relatif à la gestion des finances publiques, et méritent que l'on s'y attarde en raison de leur prolifération, de l'abus et de l'usage qui en est fait au mépris des règles budgétaires élémentaires suscitant ainsi des questionnements sur leur utilité et les actes délictueux qui peuvent en découler. On dénombre pas moins de 105 comptes spéciaux dont 16 n'ont pas connu de mouvements¹⁷. Le rapport de la Cour des comptes révèle un certain nombre d'inconsistances, de discordances et d'irrégularités dans l'utilisation et le fonctionnement de ces comptes spéciaux. Ce qui affecte l'exactitude et la sincérité des soldes tout en remettant en cause la conformité aux principes de la comptabilité publique et aux dispositions de la loi. Les objectifs assignés à la quasi-totalité de ces comptes spéciaux n'ont pas été réalisés malgré le soutien de l'Etat et le volume des subventions affectées. Par ailleurs, ces comptes pèsent lourdement dans la structure du budget général de l'Etat¹⁸. Ils sont particulièrement sollicités pour la réalisation des projets inscrits au titre des deux derniers plans quinquennaux dans le souci de faciliter aux gestionnaires leur exécution dans des délais raisonnables par une simplification des procédures¹⁹.

Au-delà de l'éparpillement et du volume des crédits engagés à travers ces outils accessoires de la Trésorerie à caractère exceptionnel, leur utilisation intensive et abusive soulève des questions de comportement des agents au sein des institutions centrales de l'Etat qui contournent les insuffisances dans la réalisation de projets et des programmes engagés, relevant ordinairement du budget d'équipement, par l'artifice des comptes spéciaux. Cette alternative s'inscrit en violation du principe d'affectation des crédits et du caractère exceptionnel des comptes spéciaux du Trésor ouvrant la voie à des actes délictueux loin de la rigueur du contrôle ordinaire. Ces écarts démontrent la vulnérabilité et la fragilité des

¹⁵ Entreprise Publique Economique.

¹⁶ Les dispositifs dédiés à la création de micro-entreprises au profit des jeunes (ANSEJ, ANDI, ANGEM, CNAC) ne sont pas exempts du phénomène de corruption : 300 000 entreprises auraient été créées avec un taux de mortalité de 30% environ et un taux de non recouvrement des crédits accordés de l'ordre de 47%. Les crédits sont estimés à 2400 Milliards de DA [environ 30 milliards de dollars]. Une enquête montre qu'il y a une collusion entre ces cadres de création de petites entreprises avec le secteur informel à travers l'achat d'équipements et les intermédiaires moyennant une commission de 10% du montant du crédit accordé. Ici, les réseaux individuels jouent un rôle déterminant dans l'aboutissement des dossiers (ANSEJ, Banques, Fournisseurs d'équipements, etc.). Jouissant de facilitations pour l'obtention de contrats avec les institutions publiques, les micro-entreprises sont également utilisées comme instruments de captation de marchés au profit de prestataires chasseurs de rentes.

¹⁷ Parmi cette multitude de comptes, 77 sont des comptes d'affectation spéciale, 11 des comptes de prêts, 9 des comptes de participation, 4 des comptes d'avance, 3 de commerce et un compte d'affectation spéciale dit de dotation. Les ministères des Finances, de l'Agriculture, de la Culture, de l'Intérieur, de l'Industrie et de la PME se sont vu confier la gestion de 35 comptes soit 45% de la liste en vigueur.

¹⁸ Pour apprécier cette hégémonie des comptes spéciaux, l'institution relève qu'ils représentent près de 90% dans les dépenses de fonctionnement pour l'année 2010, 98% en 2009 et 162% en 2008. Par ailleurs, la part des comptes spéciaux dans le budget d'équipement est de 96% en 2009 et 89% en 2010.

¹⁹ Les crédits dédiés à ces deux plans sont respectivement de 200 milliards de dollars et 282 milliards de dollars !

modalités de gestion des deniers publics en général et des comptes spéciaux en particulier avec un déficit manifeste de rigueur et de maîtrise des agents planificateurs et d'exécution.

On est alors en mesure de s'interroger sur les objectifs de la prolifération de tels comptes échappant à la rigueur du contrôle, dédiés à la réalisation de grands projets publics notamment, et sur les desseins des agents qui préconisent le recours à ce type d'instruments par où transitent d'importants crédits puisés évidemment de la rente pétrolière ? Pour avoir une idée de l'envergure du phénomène de la rent-seeking et illustrer l'importance des enjeux qui en motivent les activités, signalons que l'Etat algérien a investi entre 30 à 55 milliards de dollars par an entre 2005 et 2014 dans « son effort de reconstruction ». Si l'on retient que lors de la passation de marchés publics, les commissions occultes représentent près de 10% en référence à la tendance mondiale retenue en la matière, c'est un montant de l'ordre de 3 à 5.5 milliards de dollars qui deviennent la proie des prédateurs. Ne sommes-nous pas là en présence d'instruments potentiels de dissipation de la rente, ces comptes étant appelés à faire face aux grandes transactions entre l'Etat et les entreprises publiques et privées, nationales et étrangères dont les passations de contrats sont souvent sujets à des affaires de corruption, lorsqu'on sait que de nombreux contrats sont conclus selon la procédure de gré à gré, en violation de la réglementation des marchés publics ? Autant de questions qui appellent une évaluation de la réelle efficacité de tels comptes, de leur utilité et de leur répercussion sur l'exécution des programmes d'investissement public. A l'évidence, il s'agit de dispositifs d'émiettement et de dispersion de fonds publics assimilables à des « maquis financiers » échappant aux mécanismes de la régulation et aux principes de l'universalité et de spécialité budgétaires au nom de l'assouplissement de procédures et du camouflage d'insuffisances des acteurs impliqués dans l'exécution des programmes d'investissement public. Dès lors, les principes de sincérité et de transparence sont remis en cause, occultant ainsi les principes de l'orthodoxie financière et de la rigueur budgétaire. L'usage abusif de procédures exceptionnelles s'apparente à un canal de permissivité engendrant excès et abus en tous genres dans l'utilisation de ces comptes alors que la nature des opérations pour lesquelles ils sont dédiés, peut s'accommoder de lignes budgétaires ordinaires et réglementaires. C'est dire que l'exception s'érige en règle dans un environnement financier absout d'une loi de finances organique.

Les réseaux de rentiers n'ont jamais été aussi florissants et efficaces dans leur démarche prédatrice conduisant à des pratiques préjudiciables au Trésor public avec détournement des projets de leur objectif initial : d'un objectif de consolidation du secteur productif et de la croissance vers un objectif de renforcement de la spéculation et de l'informel donc de la capture de la rente. De plus, une bonne part des prêts accordés ne font pas l'objet de remboursements par les bénéficiaires qui agissent au nom de sociétés-écrans. L'Etat se retrouve dans l'obligation de pallier la déficience de ces bénéficiaires par le truchement de fonds et de caisses de garanties (FGAR, Caisse de garantie PME) et se voit piégé dans une trappe dont il est le principal instigateur comme il est intriqué dans une spirale d'entretien de la culture de la rent-seeking à travers sa fonction de redistribution et l'exercice limité de ses fonctions de régulation et de contrôle. Il n'est pas maladroit d'ajouter aussi que des instruments comme la loi de finances, le système fiscal, le système bancaire, à travers leurs lacunes conjuguées aux déficits de gouvernance sont autant de facteurs susceptibles de conforter ce type de comportement.

2. Gouvernances publiques, entreprises publiques et lutte contre la malédiction des ressources naturelles

Les analyses précédentes ont montré la nécessité de mener une réflexion approfondie sur les dispositifs institutionnels permettant d'éviter la malédiction des ressources naturelles. On va étudier dans cette perspective comment les autorités peuvent s'appuyer sur l'entreprise publique nationale en charge de l'activité du secteur rentier pour mettre en œuvre efficacement des missions d'intérêt général, plus précisément pour les leur faire internaliser au mieux pour le développement économique national.

Mais comme on l'a vu plus haut, l'efficacité de l'entreprise publique pour gérer la rente n'est pas garantie. Cette efficacité dépend du cadre institutionnel dans lequel s'inscrit son action. Il faut donc mener une analyse d'ensemble des mécanismes de gouvernance de l'action publique les plus propices à impliquer les acteurs et l'entreprise publique pour éviter la malédiction des ressources naturelles. La bonne gouvernance de l'action publique amène ici à en préciser quatre conditions fondamentales : l'éradication de la prédation sur la rente, la transparence et l'évaluation participative sur les actions publiques, la présence d'un Etat stratège, la mise en place de mécanismes de gouvernance performants auprès des acteurs et en particulier de l'entreprise publique.

2.1 L'éradication de la prédation

La prédation est une relation entre deux ou plusieurs parties dans laquelle l'une d'entre-elles effectue un prélèvement sans contrepartie. Or, comme on l'observe dans de nombreux pays, la rente en ressources naturelles est particulièrement propice à la prédation. Une rente importante pousse à des prélèvements qui la détournent d'un usage bénéfique pour la collectivité nationale. Les ressources ainsi détournées servent souvent à affirmer le pouvoir en place, de l'enrichissement personnel ou clanique. Les revenus sont parfois transférés à l'étranger sur des comptes occultes ou alimentent des guerres tribales. On est ainsi en présence d'un patent contre-exemple de la fameuse parabole smithienne, qui veut que l'enrichissement des uns se fasse au bénéfice des autres et donc de l'intérêt général²⁰.

La lutte contre la prédation est ici une condition première pour faire que la rente serve l'intérêt général national. Il convient cependant de savoir de quel type de prédation sur la rente il s'agit, puisqu'il en existe plusieurs figures : féodale, privée, centralisée ou distributive.

La prédation de type féodal procède de l'appropriation de la rente par des seigneurs de la guerre voire des organisations mafieuses qui rançonnent les exploitants pour affirmer leur hégémonie sociale. Elle se traduit par des rapines, du racket ponctionnant la rente. Elle s'accompagne également dans certains pays du développement de conflits armés, d'autonomistes régionaux, parfois encore de certaines formes de « redistribution » vers des populations locales. Dans un tel contexte d'affaiblissement de l'Etat voire de perte de souveraineté sur certains espaces du territoire national, l'entreprise publique (tout comme la compagnie privée) est soumise à une prédation très déstabilisante pour l'activité d'exploitation. Cela peut obliger l'entreprise à mettre en place par elle-même des moyens de surveillance, de contrôle et d'intervention armée pour protéger les lieux de production et l'acheminement de la ressource. La restauration de l'autorité de l'Etat, tout particulièrement

²⁰ On peut aussi y souligner l'opposition à la célèbre formule de l'homme politique français du 19^{ème} siècle, François Guizot, « Enrichissez-vous ».

dans l'exercice de ses fonctions régaliennes s'avère, dans ce cas de figure, indispensable pour réduire la prédation sur les ressources naturelles.

Par prédation privée, on entendra une appropriation de la ressource par des acteurs de la sphère privée (nationaux ou non nationaux), sans usage de la force ou de comportements illégaux, mais en contradiction patente avec l'intérêt général. Elle résulte de la capacité propre d'acteurs privés à s'imposer pour en tirer leur du fait de leur expertise ou de leur capacité d'influence auprès des décideurs publics pour capter une grande partie de la rente. Cette prédation s'opère par appropriation d'une large partie de la rente par des acteurs privés ou par les actionnaires des compagnies exploitantes. Elle alimente le patrimoine des bénéficiaires, dans le pays ou à l'étranger, au détriment des populations locales et du développement national. Cette prédation privative peut être le fait de grandes entreprises étrangères ou de potentats locaux. Par-delà les motifs doctrinaux, les nationalisations ou la création d'entreprises publiques y ont trouvé justification. Il s'agit ainsi de faire prévaloir les missions d'intérêt général vis-à-vis des intérêts privés, d'éviter que les grandes compagnies étrangères ne s'approprient une trop grande partie de la richesse produite²¹.

La prédation centrale procède quant à elle de l'appropriation de la rente par des acteurs qui utilisent leur pouvoir sur l'appareil d'Etat, voire à la direction d'entreprises publiques, pour détourner à leur profit une partie de la rente. La rente constitue dès lors une manne mobilisée pour assurer le maintien au pouvoir d'élites politiques. On retrouve ici certains des enseignements des théoriciens du Public choice, en particulier celui d'une maximisation de la fonction d'utilité de dirigeants politiques qui font usage de toutes leurs prérogatives pour se maintenir au pouvoir. Une redistribution clientéliste des ressources devient dès lors une pratique qui, comme on le verra plus loin, permet aux détenteurs du pouvoir politique et de maximiser leur utilité personnelle. Pour lutter contre la prédation centrale, des actions de grande envergure sont à mener, notamment pour remédier à la corruption. On peut se référer ici aux préconisations d'actions publiques vigoureuses de l'OCDE. L'application de règles déontologiques strictes sur les pratiques des affaires²², le contrôle des marchés publics, des sanctions financières et pénales lourdes à l'encontre des contrevenants, la mise en place de brigades de lutte contre la fraude et la corruption, la transparence sur les comptes, l'allongement de délais de prescription sur les infractions pour corruption, la sensibilisation des populations et des instances judiciaires peuvent constituer autant de dispositifs permettant d'agir efficacement contre la corruption et la prédation centrale²³. Des mesures permettant de renforcer l'indépendance de l'administration et des corps de contrôle de légalité, peuvent également être efficaces, si elles s'accompagnent notamment du développement d'une culture de service public au sein de la sphère administrative. Des dispositifs de lutte contre la corruption et la prédation dans l'appareil d'Etat sont de nature à protéger l'entreprise publique exploitante de la ressource naturelle, à défaut de la mettre totalement à l'abri de comportements déviants. Car il convient également d'instaurer des mécanismes de gouvernance internes aux entreprises qui permettent d'éviter la collusion des intérêts frauduleux ou prédateurs. En d'autres termes, le lien privilégié qui lie l'entreprise publique à son actionnaire public ne doit pas faire de celle-ci l'instrument de la prédation centrale, ni

²¹ L'argument doctrinal est souvent mis en avant pour les nationalisations mises en œuvre dans un pays comme le Venezuela. Concernant la Norvège, la création de l'entreprise publique Statoil est souvent présentée comme relevant d'une logique plus pragmatique de non éviction mais de contrôle des opérateurs privés en maintenant le partenariat avec ceux-ci.

²² See too "OECD Convention on Combating Bribery of Foreign Public Officials in International Business Transactions" (2009), <http://www.oecd.org/daf/briberyininternationalbusiness/antibriberyconvention/38028044.pdf>

²³ See about France <http://www.oecd.org/daf/briberyininternationalbusiness/FrancePhase3en.PDF>.

susciter la complaisance vis-à-vis du détournement de la rente. La transparence des comptes et l'évaluation participative peuvent, comme on le verra plus loin, y contribuer.

On qualifiera de distributive la quatrième forme de prédation. Elle est souvent liée à la prédation centrale puisqu'elle procède d'une distribution clientéliste de la rente. La pratique vise en effet souvent à obtenir l'allégeance d'une partie de la population, de groupes sociaux ou de pression permettant aux dirigeants politiques d'en tirer un bénéfice personnel. Il s'agit dès lors de la distribution d'avantages injustifiés qui permettent, grâce notamment aux revenus de la rente, de pérenniser le pouvoir politique en place. Le phénomène peut aussi prendre la forme d'une distribution large de la rente, d'un saupoudrage, pour se prémunir des mouvements sociaux, de ce qu'appelle encore « acheter la paix sociale ». La distribution peut être ciblée plus particulièrement sur des clientèles électorales jugées influentes pour la reproduction du pouvoir politique. Ce type de comportements procède du déni de la performance économique sur le moyen et le long terme, d'une absence de prise en compte de l'intérêt des générations futures. Les avantages immédiats retirés par certains groupes ou catégories sociaux, le plus souvent influents auprès du pouvoir en place, se fait au détriment de la réflexion stratégique sur ce qui est utile pour l'avenir du pays. La remise en cause de ce phénomène pourrait venir d'un élargissement du débat social sur la rente et ses usages, notamment par une plus grande transparence et une meilleure évaluation de l'action publique ou des comportements des entreprises publiques.

2.2 La transparence et l'évaluation participative des actions publiques

Instaurer de la transparence sur la gestion et sur les revenus procurés par la rente, s'appuyer sur un débat démocratique quant à l'affectation des ressources financières qui en émanent, ce n'est pas seulement le moyen de remédier à l'opacité et de lutter contre la prédation. Il s'agit également d'une démarche de nature à éclairer la société sur les usages les plus pertinents qu'il conviendrait d'avoir de la rente. Le débat sociétal est en effet un outil essentiel pour amener la société à penser en toute connaissance de cause les usages qui pourraient être faits de la rente, et pour mettre cette dernière au service de l'intérêt général national. Un débat citoyen de qualité est en effet le mieux adapté dès lors qu'il s'agit de transformer en profondeur les pratiques sociales en vigueur. L'évaluation participative des actions publiques est dans cette perspective un instrument mobilisable pour procéder au changement social. Les tenants de l'évaluation participative, et au premier chef Monnier [1992], en font en effet une approche concertée qui permet de prendre en compte les différents points de vue au sein de la société dans le contexte sociétal où interviennent les changements à opérer. L'évaluation participative pourrait ainsi, en suscitant l'apprentissage collectif et l'affirmation d'une conscience sociale, transformer les usages de la rente.

Les modalités de mise en œuvre de l'évaluation participative sont cependant cruciales pour inscrire le débat dans une logique constructive d'apprentissage collectif. L'évaluation participative est en effet connue pour pouvoir susciter des tensions entre parties prenantes. Le risque est ici réel, tant l'affectation de la rente est une question politiquement et socialement sensible. Pour éviter les tensions dans le débat public, il serait dès lors essentiel de s'appuyer sur des dispositifs institutionnels réducteurs de tensions et de risques. L'instance d'évaluation chargée de mener le débat et l'analyse devrait être pluraliste. Son pluralisme est en effet nécessaire pour que la diversité des valeurs sociales soit prise en compte, et que les positions adoptées puissent être socialement acceptées. Il conviendrait dans cette optique d'associer trois types d'acteurs représentant les décideurs, les opérateurs et les populations. Concernant les opérateurs, s'y trouveraient donc associés les représentants de l'entreprise publique en charge de l'exploitation des ressources naturelles mais aussi ceux de ses firmes partenaires ou

qui pourraient bénéficier de la rente pour porter des projets de développement économique national. L'instance d'évaluation devrait également disposer d'une réelle indépendance pour mener ses investigations et disposer d'une grande liberté pour diffuser largement les résultats de ses travaux auprès des populations. Les représentants des populations devraient encore être suffisamment représentatifs et incarner dans sa diversité la société civile. Il s'agit ici de conditions essentielles pour faire que l'instance d'évaluation soit écoutée, que ses préconisations aient un réel crédit auprès de la société civile et puissent impulser le changement de manière paisible et prévenir les conflits sociaux. La capacité d'expertise et l'accès à l'information des représentants des populations devraient également être suffisamment étendus pour que n'existent pas de trop fortes asymétries entre les différents porteurs d'intérêts.

On sait cependant que l'approche participative peut dériver vers une conception purement délibérative dans la mise en œuvre des politiques publiques [Perret, 2008]. Il s'agit d'un travers connu de l'approche cognitive à laquelle renvoie l'évaluation participative. Pour impulser le changement, la démarche participative doit adosser ses diagnostics et préconisations à des critères scientifiques d'évaluation. L'analyse économique doit également permettre d'éclairer le débat en précisant les enjeux, en particulier intergénérationnels, et les facteurs de risques liés à l'usage de la rente, à la mise en œuvre des projets publics, dans un environnement international instable. S'il convient de considérer le point de vue des groupes d'intérêts comme importants pour l'évaluation car apportant une information pertinente sur la politique de la rente, il est indispensable de mobiliser le calcul économique pour se prémunir des risques et définir des politiques publiques d'avenir efficaces.

Pour cela, l'action des autorités publiques est essentielle. Une bonne prise en compte de l'intérêt général national suppose qu'un Etat stratège mène le changement, et soit en capacité de le faire efficacement en tenant compte des aspirations sociales.

2.3 Un « Etat stratège en capacité »

La notion d'Etat stratège a émergé en France à la fin des années 1980 en mettant l'accent sur, d'une part, le rôle majeur de l'Etat dans la mise en œuvre d'orientations stratégiques permettant de servir l'intérêt général, d'autre part, la nécessité de recentrer l'Etat sur des fonctions stratégiques en réduisant ses fonctions opérationnelles (Vaillancourt, 2008). On peut considérer que, sur ce second point, certains promoteurs de l'Etat stratège se font les héritiers du new public management : la contraction de l'intervention publique est perçue comme un recentrage sur la régulation marchande, comme un renoncement à des missions sociales en s'inspirant des méthodes de gestion du secteur privé, comme un abandon par l'Etat du rôle d'opérateur et d'entrepreneur. On retiendra ici une autre signification du concept. Pour servir efficacement l'intérêt général, l'Etat stratège ne doit pas seulement pouvoir définir une stratégie cohérente et montrer sa bonne capacité de pilotage des acteurs. Il doit également pouvoir mobiliser les espaces de médiation avec la société civile pour forger des compromis institutionnalisés autour de principes de bonne gouvernance (CIRIEC-Enjolras, 2008). Il doit enfin être en capacité d'agir efficacement en se dotant d'outils de politique économique qui lui permettent de mener à bien une stratégie active de promotion de l'intérêt général (Bance, 2012). Contrairement aux principes qui fondent la nouvelle gestion publique, l'entreprise publique dotée d'une bonne gouvernance est dans cette optique un instrument qui peut être très utile à l'Etat stratège.

Ces remarques, conceptuelles et théoriques sur la notion d'Etat stratège, sont importantes pour préciser comment lutter contre la malédiction des ressources naturelles. Pour sortir de la malédiction, l'Etat devrait se faire stratège et se mettre en capacité d'agir efficacement en

interaction avec la société. La stratégie à élaborer dépend bien évidemment des caractéristiques du pays et des ressources naturelles dont il dispose. Au regard des réserves et des besoins de financement nationaux, un Etat stratège doit tout d'abord spécifier un optimum de production en ressources naturelles en se plaçant dans une problématique de développement durable (préserver la ressource pour l'avenir tout en répondant de manière adéquate aux besoins de la génération présente). Eu égard aux caractéristiques de la malédiction des ressources naturelles décrites par la littérature, plusieurs orientations stratégiques paraissent également envisageables.

Pour rendre inopérants les effets pervers conduisant à la désindustrialisation que décrit la thèse du « dutch disease », il conviendrait de déployer des stratégies proactives d'incitation à l'effort productif, auprès des résidents, individus ou organisations. Il ne s'agirait pas seulement de renoncer aux comportements clientélistes, de distribution économiquement injustifiée de la rente. Il conviendrait encore de mettre en place, grâce aux produits de la rente et par le développement de partenariats inter-organisationnels, des dispositifs d'accompagnement des acteurs dans leurs projets de développement de l'activité économique. La promotion d'une culture de financement sur projets, et d'évaluation des résultats, non seulement financiers mais aussi en termes d'impact socioéconomique, pourrait être adoptée dans cette perspective. L'Etat stratège se démarquerait à cet égard de l'Etat interventionniste traditionnel. Mais les dispositifs adoptés devraient certainement s'inscrire dans le cadre d'une politique industrielle qui ciblerait le développement sur des secteurs porteurs d'avenir pour le pays. Les politiques de saupoudrage des ressources peuvent en effet s'avérer inefficaces pour bien positionner le pays dans la division internationale du travail. Les secteurs d'avenir deviendraient dans cette optique les bénéficiaires privilégiés des produits de la rente. L'Etat pourrait également être amené à conduire une politique commerciale stratégique, en octroyant des aides financières et en pesant dans les négociations commerciales internationales, pour promouvoir le développement de ses activités exportatrices et susciter le développement de l'investissement domestique et direct étranger dans les activités d'avenir.

Cela rejoint ici d'autres recommandations que l'on peut faire pour remédier à une autre cause de malédiction de la rente avancée par la littérature : le caractère déstabilisateur des fluctuations des prix des marchés des ressources naturelles. L'Etat stratège pourrait chercher à éliminer ou du moins limiter les effets déstabilisateurs à l'appui de divers dispositifs : l'instauration d'un fonds de réserve national sur les produits de la rente d'un niveau suffisant pour absorber les fluctuations conjoncturelles et garantir un investissement programmé sur le long terme, une surveillance vigilante du bon usage des fonds et leur mobilisation effective dans le cadre de la stratégie de développement, la mise en place d'institutions financières et notamment de banques publiques dont les missions seraient de favoriser le développement de l'investissement productif d'avenir, l'adoption par ces organisations publiques de stratégies orientées vers le développement économique de moyen et long terme, et qui proscrirent les logiques de croissance à caractère spéculatif...

On touche ici à la capacité des entreprises publiques à internaliser des missions publiques de développement national, qu'il convient cependant d'analyser en mécanismes incitatifs.

2.4 Des mécanismes de bonne gouvernance et d'incitation à la performance de l'entreprise publique

L'entreprise publique est un instrument de politique économique et sociale. Dans l'idéal, elle agit efficacement pour mettre en œuvre la politique élaborée par un Etat stratège en capacité et à l'écoute des préoccupations sociétales. Le lien hiérarchique qui unit l'entreprise publique à l'autorité de tutelle est alors le moyen de faire internaliser par l'entreprise les missions

publiques qui lui sont confiées. Ce lien n'est cependant pas une condition suffisante pour que l'entreprise publique soit un instrument efficace de mise en œuvre des missions assignées. Sans entrer ici dans le débat théorique initié notamment par les théoriciens des droits de propriété, on considèrera que l'efficacité dépend de modes opératoires, eux-mêmes conditionnés par les dispositifs institutionnels en vigueur. Car les coûts d'agence, les asymétries d'information et la capacité de capture du régulateur donnent à l'entreprise, publique comme privée, des marges de manœuvre pour s'émanciper de ses missions, de l'intérêt général, pour opérer une captation privative d'une rente de situation. La captation privative peut être amplifiée par les liens privilégiés de l'entreprise publique avec l'autorité de tutelle, dès lors qu'ils lui donnent un pouvoir d'influence permettant de s'émanciper largement de sa responsabilité sociale et d'échapper au contrôle sociétal.

On cherchera donc à préciser ici les modes de gouvernance qui pourraient s'avérer adaptés pour que l'entreprise publique, en charge de l'activité extractive de la ressource naturelle dans les pays exposés à la malédiction de la rente, réponde aux mieux à des missions de développement économique et aux attentes sociétales.

Qu'entend-on ici par mode de gouvernance adapté à la gestion des entreprises publiques ? Il s'agit d'un ensemble de dispositifs de concertation entre les parties prenantes et de suivi qui permettent à un Etat stratège à l'écoute de la société civile d'impliquer de manière efficace l'entreprise publique dans la politique choisie. Cette démarche partenariale, qui procède d'une logique de démocratisation de la politique publique de la rente, est à la fois exigeante et porteuse de développement durable.

La démarche est exigeante car nécessite la mise en place de dispositifs de concertation pour élaborer des positions communes au service de l'intérêt général. Les représentants de la société civile, des entreprises partenaires, des filières concernées par un usage productif de la rente, de l'entreprise publique et de l'Etat devraient pouvoir, sous la responsabilité de ce dernier, s'entendre sur la politique de gestion de la rente. Cela supposerait également de procéder à un suivi des actions menées pour s'assurer de l'efficacité de la mise en œuvre des orientations définies. A l'instar de ce qui a été vu plus haut, une évaluation participative ex-post des résultats socio-économiques de la politique de la rente et de sa mise en œuvre par l'entreprise publique pourrait y veiller.

Mais la démarche pourrait également impulser un engagement fort de la communauté nationale dans une stratégie de développement durable. Elle rendrait en effet beaucoup plus difficile l'appropriation privative de la rente, faciliterait l'acceptation sociale de la politique de la rente, aurait une fonction d'apprentissage et de mobilisation pour le développement des différents partenaires, entreprise publique exploitante comprise, contribuerait à une meilleure prise en compte par l'entreprise publique des enjeux sociétaux d'une bonne gestion sur le long terme des ressources de la rente.

Pour autant, la promotion de l'efficacité productive et de synergies inter-organisationnelles devrait s'appuyer sur l'adoption de mécanismes d'incitation auprès de l'entreprise publique et autres entreprises bénéficiaires. La démarche participative est en effet intéressante pour spécifier une politique et la faire socialement accepter mais peut s'avérer insuffisante pour veiller au fil de l'eau à son efficacité et à son efficacité. Pour remédier à cette limite, il conviendrait d'élaborer des indicateurs de performance socio-économiques qui permettraient à l'Etat stratège de suivre les comportements des entreprises et les piloter. Ces indicateurs de performance seraient à spécifier selon les objectifs fixés. Ils pourraient porter à titre d'exemple sur la conformité aux attentes des résultats de l'exploitation de la ressource, sur les effets d'entraînement de l'entreprise publique sur l'environnement économique (marcottage, aide à la création d'entreprise, diffusion d'innovation, incubation, etc.).

Conclusion

Ce qui est communément appelé « malédiction des ressources naturelles » est un phénomène de dilapidation des richesses à grande échelle, qui touche de nombreux pays et au premier chef ceux qui sont fortement exportateurs de produits pétroliers. La rente pousse dans ces pays à des comportements pervers servant les intérêts des rentiers au détriment de l'intérêt général : gaspillage des deniers publics, appropriation privative et distribution improductive de la ressource, mise en échec des politiques de développement en sont les manifestations les plus criantes. Les entreprises publiques participent souvent au processus de dilapidation de la rente en tant que maillon d'une mauvaise gouvernance de l'action publique.

Dilapidation et effets contreproductifs de la rente ne doivent cependant pas être considérés comme une fatalité. La réflexion menée dans cette contribution met en exergue les transformations des dispositifs institutionnels qui pourraient être à l'origine d'une rupture, susciter une bifurcation institutionnelle jetant les bases d'un développement durable dans lequel la rente soit transformée en capital productif. Dans cette perspective, l'instauration de nouvelles gouvernances publiques est une condition nécessaire pour remédier à la dilapidation de la rente, pour réorienter son usage vers la production, l'investir dans la formation de capital et pour s'extraire d'une logique de redistribution contreproductive. Ces nouvelles gouvernances reposent sur un faisceau d'actions qui, adoptées concomitamment, permettraient d'effectuer des choix tranchés et de discriminer entre intérêt général et intérêts des rentiers. Ces actions procèdent foncièrement d'une réorientation de la gouvernance institutionnelle pour faire de l'Etat une autorité qui fonde sa stratégie sur le développement de long terme, et qui, pour ce faire, lutte avec force contre la corruption et la prédation, réduise la culture de la rente. L'émergence d'Etats stratégiques, en capacité d'élaborer une politique industrielle et économique porteuse, est dans cette perspective une condition essentielle du changement. Mais de telles réorientations de l'action publique nécessitent également que s'exerce un contrôle démocratique sur le fonctionnement de l'appareil d'Etat. Et ce contrôle passe par des comptes publics transparents, des études d'impact critiques et objectives des investissements consentis par l'Etat, des évaluations participatives pour susciter une dynamique de co-construction des politiques publiques, d'apprentissage collectif et d'adhésion aux réformes. Dans ce schéma, les mécanismes d'incitation à l'effort sont également indispensables pour agir à tous niveaux sur les comportements des agents, y compris par une sensibilisation visant l'atténuation puis l'éradication de la culture de la rente. Dans ce nouveau cadre institutionnel, les entreprises publiques pourraient dès lors retrouver le rôle qu'on entend leur assigner : exercer leurs missions d'intérêt général dans le cadre de la stratégie définie par l'Etat et contribuer au développement durable de l'économie nationale.

Références bibliographiques

AHMED ZAID-CHERTOUK, M., 2011, Le renouveau de l'action publique en Algérie dans le contexte de crise économique mondiale : Essai d'analyse à travers l'exemple du service public de l'eau, in CIRIEC, BANCE Philippe and BERNIER Luc (Eds), *Contemporary crisis and renewal of public action*, Peter Lang, 2011.

- AHMED ZAID-CHERTOUK, M., 2011, *Performance financière et performance sociale dans les entreprises publiques algériennes*, International workshop, UMMTO.
- AGHION P., BACCETTA P., RANCIERE R., ROGOFF K., 2006, Exchange Rate Volatility and Productivity Growth: the Role of Financial Development, National Bureau of Economic Research, <http://www.nber.org/papers/w12117.pdf>
- AINAS Y., 2012, *Les hydrocarbures : atout ou frein pour le développement de l'Algérie*, Revue Tiers-monde, n° 210/2, pp. 69-88, Armand Colin.
- ALCHIAN A., 1969, Corporate Management and Property Rights, *Economic Policy and the Regulation of Corporate Securities*, AUTY R., 1993, M., *Sustaining Development in Mineral Economies: The Resources Curse Thesis*, Kindle edition,
- BALAND, J-M., FRANCOIS P., 2000, *Rent-seeking and resource boom*, Journal of Development Economics, Vol. 61.
- BANCE P. (eds), 2012, L'action publique dans la crise, PUHR, (version anglaise *Public Action in the Crisis*, lcdpu, www.lcdpu.fr/livre/?GCOI=27000100514530)
- BARAKAT, M. S., 2005, *Issues and prospects for regional financial markets*, FEMIP Expert Committee, Luxembourg.
- BEN KAHLA K., GASSAB M., SALAH H., 2007, *Systèmes financiers, gouvernance bancaire et facilitation du commerce en Afrique du Nord : Etat des lieux, et conditions de réussite des réformes*, Forum pour le développement en Afrique du Nord, Session parallèle « Gouvernance des institutions financières », Marrakech, 19-20 février.
- CIRIEC, ENJOLRAS B., 2008, (edts), *Gouvernance et intérêt général dans les services sociaux et de santé*, Peter Lang
- COLLIER P. and HOFFLER A., Resource Rents, Governance and Conflicts, *Journal of Conflict Resolution*, 49, 2005
- CORDEN W. M. and NEARY J. P., 1982, Booming sector and de-industrialisation in a small open economy, *The economic Journal*, vol. 93, 368, dec. <http://www.jstor.org/discover/10.2307/2232670?uid=3738016&uid=2&uid=4&sid=21101425197023>
- CREANE S., GOYAL R., MOBARAK M., SAB R., 2004, *Financial sector development in the Middle East and North Africa*, IMF working paper.
- DJOUFELKIT, H., 2008, *Rente et développement du secteur productif et croissance en Algérie*, Document de travail n° 64, AFD.
- DURAND C., 2005, Les privatisations en Russie et la naissance d'un capitalisme oligarchique, *Recherches internationales*, 74
- FIDH, 2004, Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme, *Gestion de la rente pétrolière au Congo Brazzaville : mal gouvernance et violation des droits de l'homme*, <http://www.fidh.org/IMG/pdf/cg1805f.pdf>
- GOUMEZIANE S., 2012, *Indépendance : les rendez-vous manqués du développement*, in Colloque, 5-7 juillet 2012.
- KIMENYI, M.S. & MBAKU, J.M., 1993, *Institutional Stability in Developing Countries*, Public Choice, 77, pp. 385-405.
- KRUEGER A., 1992, *Economic Policy Reform in Developing Countries*, Blackwell. LAZIES, J., 2012, *Conflictualité, distribution et instabilité macroéconomique. Comportements rentiers*

et modes de régulation en Argentine. Université de Picardie, Jules Verne, Amiens, Résumé in Revue de la Régulation

MARTINELLI C., TOMMAZI M., 1993, *Sequencing of Economic Reforms in the Presence of Political Constraints*, UCLA Economics Working Papers, 701.

MELHLUM H., MOENE K., TORVIK R., Institutions and the Resource Curse, *The Economic Journal*, 116, 2006

MONNIER E., 1992, Evaluations de l'action des pouvoirs publics, *Economica*

OECD, 2009, Convention on Combating Bribery of Foreign Public Officials in International Business Transactions

OMGBA L. D., 2010, Trois essais sur l'économie politique de la rente pétrolière dans les Etats africains, Thèse nouveau régime, Université d'Auvergne Clermont I, http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/49/40/70/PDF/These_L.D._OMGBA.pdf

PALMA G., 2004, Four sources of de-industrialisation and a new concept of « Dutch disease », HSRC EGDI Rountable, www.hsrc.ac.za/Document-2458.phtml

PENGUIN D., TALHA, L., 2002, *Pourquoi le régime rentier est-il si rétif au changement : une interprétation des facteurs de blocage en termes d'institutions*, in Actes du Forum de la régulation, GREQAM, Aix-en-Provence.

PERRET B., L'évaluation des politiques publiques, Repères, La découverte, 2008.

TALAHITE F., 2012, *La rente et l'Etat rentier recouvrent-ils toute la réalité de l'Algérie d'aujourd'hui ?* Revue du Tiers-monde, n° 210.

TORNELL A. and LANE P., 1999, The Voracity Effect, *American Economic Review*, 89

VAILLANCOURT Y., 2008, Vers un Etat stratège partenaire de la société civile, Cahiers du LAREPPS, 7-10, Université de Montréal, <https://depot.erudit.org/bitstream/001812dd/1/strategie.pdf>

WERENFELS, I., 2002, *Obstacles to Privatization of State Owned Industries in Algeria : The Political Economy of Distributive Conflict*, The Journal of North African Studies, Vol. 7, N° 1, pp. 1-28.

WERENFELS, I., 2010, *Who is in charge? Alger Power Structures and their resilience to change*, in <http://www.ceri-sciences-po.org>